

RÉPONSE DU CONSEIL COMMUNAL À L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DE NEUCHÂTEL EST CONCERNANT LE MANDAT CITOYEN INTITULÉ «INSTALLER UN FEU DE SIGNALISATION ROUTE DES GOUTTES D'OR» (MC-NEE-007)

Mesdames, Messieurs,

En date du 25 mars 2024, la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers nous a adressé le mandat citoyen mentionné ci-dessus pour règlement. Conformément à l'article 12 du règlement concernant les assemblées citoyennes, du 14 novembre 2022, nous vous remettons la présente réponse.

En préambule, nous vous présentons nos excuses pour le délai de réponse à ce mandat citoyen, qui a nécessité la coordination de plusieurs partenaires concernés par l'aménagement du secteur.

Le mandat citoyen demande l'installation d'un feu pour la traversée des piétonnes et piétons au niveau de l'ancien passage sous-terrain, du fait que les véhicules circulent trop vite à cet endroit.

En préambule, il convient de relever que l'ancien passage sous-terrain a été supprimé dans le cadre d'un projet de réaménagement étroitement coordonné entre la Confédération, le Canton et la Ville. La raison de cette suppression est que ce type de passages sous-voies est peu confortable pour les piétonnes et piétons, à cause de leurs dénivelés contraignants, en particulier pour les personnes à mobilité réduite (personnes âgées, avec un handicap, transportant des courses, etc.). Nous pouvons aussi remarquer que les sous-voies peuvent provoquer un sentiment d'insécurité chez certaines personnes, notamment de nuit.

Ainsi, lorsque la Confédération a aménagé un giratoire supplémentaire dans le secteur à la place de l'ancien carrefour régulé par des feux, il a été décidé de remplacer le passage sous-terrain par deux nouveaux passages pour piétons. En effet, une diminution naturelle des vitesses des véhicules sur l'axe devait résulter de la présence de ce giratoire.

Toutefois, dans la nouvelle configuration du secteur, nous avons dû déplorer comme vous l'avez relevé un accident impliquant un piéton en février 2024 sur la branche nord-ouest du giratoire est. Selon les chiffres disponibles, deux autres accidents ont malheureusement encore eu lieu au même endroit par la suite.

Selon nos échanges avec le Canton (la traversée étant située sur l'axe cantonal RC5), il s'avère qu'en effet le giratoire situé à l'est du secteur n'était pas conforme pour ce qui est de la modération des vitesses pour le trafic circulant dans le sens Hauterive-Monruz. Dans ce sens, les véhicules pouvaient traverser le giratoire à une vitesse trop élevée.

Suite à nos échanges, et comme le Canton mène d'importants travaux pour le réaménagement de la route des Gouttes-d'Or jusqu'à Saint-Blaise, visant notamment à modérer les vitesses, il a été décidé en juin 2025 d'apporter des modifications sur les branches concernées du giratoire.

Ces modifications sont en train d'être réalisées au moment où le présent courrier est rédigé, dans le but de réduire la vitesse de franchissement du giratoire dans le sens Hauterive-Monruz.

Les passages piétons nouvellement ouverts en compensation de la fermeture du passage souterrain ont pour objectif de rendre les flux piétons plus fluides entre le quartier des rives de Monruz – où de nombreux logements ont été réalisés, et verront encore le jour ces prochaines années – et la zone commerçante où l'on trouve le supermarché Denner et plusieurs autres commerces de détail et

restaurants. La solution d'équiper ces passages piétons avec des feux a été jugée inadaptée pour cette situation, du fait de la proximité des giratoires, qui, dans la nouvelle configuration, assurent un ralentissement de la vitesse de circulation des véhicules. Il convient de mentionner que l'îlot central végétalisé rend la situation favorable aux piétons: ils ne traversent qu'une seule voie à la fois, dont la largeur ne dépasse pas 4.6 mètres (la norme permettrait le franchissement de deux voies pour une largeur de chaussée allant jusqu'à 8 mètres).

En conclusion, nous partageons la volonté de garantir la sécurité des piétonnes et des piétons, et particulièrement sur les passages qui leurs sont destinés. Le mandat citoyen relevait une problématique pertinente, dont la solution a été trouvée avec le Canton, pour une mise aux normes du secteur.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 8 septembre 2025,

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,



Nicole Baur

La vice-chancelière,



Evelyne Zehr